

Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)







PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI AUX TRANSITIONS PROFESSIONNELLES GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

LES MERCREDIS DE L'EVOLUTION PRO

CEP, CPF, PTP, VAE, TransCo, CleA... Quels outils pour évoluer ou changer de métier?



Sommaire



Ce webinaire : une action de la plateforme territoriale d'appui aux transitions pro.



Pour m'aider dans mon projet professionnel : le Conseil en Evolution Professionnelle



Pour valoriser mon expérience : CleA et la VAE



Pour évoluer ou changer de métier :

- Le compte personnel de formation
- Le bilan de compétences
- Le projet de transition professionnelle
- Le dispositif démissionnaire
- Pour les emplois fragilisés : le FNE Formation et Transitions collectives
- L'immersion, les possibilités de formation en entreprise et l'entretien professionnel



Les métiers porteurs vers lesquels s'orienter pour une reconversion gagnante et les sites d'emploi local à connaitre





La plateforme territoriale d'appui aux transitions pro



La plateforme territoriale facilite la mise en lien entre les entreprises porteuses d'emploi et les entreprises ayant des emploi fragilisés sur le territoire, notamment via le nouveau <u>dispositif</u> « <u>Transitions collectives » (TransCo)</u>, p.20



La plateforme territoriale anime ce webinaire d'information!

-> Pour présenter TransCo, mais également les autres dispositifs et accompagnements qui permettent de se former, d'évoluer professionnellement ou de se reconvertir,



Retrouvez nos contacts en page 25!











Le Conseil en évolution professionnelle



Un accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé par des conseillers CEP habilités mobilisable tout au long de la vie active



Salarié du secteur privé (y compris si vous êtes par ailleurs étudiant ou retraité)
Travailleur indépendant – Artisan - Profession libérale - Auto-entrepreneur
Personne en recherche d'emploi
Jeune sorti du système scolaire sans qualification, ni diplôme
Salarié du secteur public sous contrat de droit privé



Etablir un projet d'évolution professionnelle



https://mon-cep.org/













LE CEP: pour quoi faire?



Faire le point sur sa situation professionnelle



Bénéficier d'informations et de conseils



Envisager une évolution, une mobilité professionnelle, une formation?



Se lancer dans un Projet de création ou de reprise d'entreprise





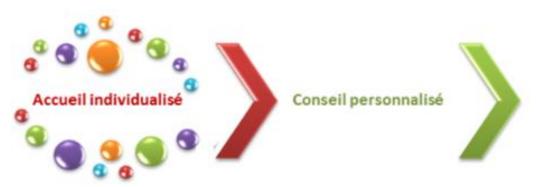








Le parcours d'accompagnement CEP - 3 étapes



Le conseiller vous aide à clarifier votre projet, il identifie avec yous les compétences clés pour atteindre votre objectif et vous donne les clés pour analyser le marché de l'emploi, identifier une formation, mettre éventuellement en place son financement

Avec votre conseiller, vous formalisez votre projet qui doit être réaliste, et vous mettez en œuvre une stratégie tenant compte de votre situation et de vos besoins. Pendant l'accompagnement, vous avez la possibilité de réaliser une immersion dans une entreprise pour découvrir un secteur ou un métier, le CEP étant habilité à fournir une convention de stage (cf. slide 27).

Accompagnement

Vous élaborez avec le conseiller un plan d'action incluant les étapes de réalisation, les actions à conduire, les prestations à mobiliser et le plan de financement.



Vous conservez un support qui décrit votre projet d'évolution professionnelle, la stratégie envisagée (formation...)

Durée moyenne: 3 à 12h d'accompagnement









Rdv

Téléphone













Vos conseillers en évolution professionnelle





Prendre rendez-vous

En ligne : https://www.infocep.fr

Ou par téléphone

0800 945 940













En résumé, le conseil en évolution professionnelle, c'est :

- ✓ Une prise du recul sur votre situation professionnelle pour faire des choix éclairés
- Un tremplin et une mise en œuvre concrète pour une évolution professionnelle réussie
- ✓ L'appui d'un professionnel pour vous guider, co-construire votre projet et vous orienter sur les dispositifs de validation des acquis, formation, reconversion...









Le Truck CEP à votre rencontre en Île-de-France

Vous avez envie de change de carrière, d'évoluer dans votre entrerprise, ou même d'entamer une reconversion? Montez à bord!

Faites-vous accompagner dans votre ville :

TROUVER LE TRUCK CEP 🗸





Pour connaitre les prochaines étapes en lle de France : https://www.infocep.fr/particuliers/idf/truck/













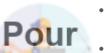
Le Compte personnel de formation (CPF)

MON COMPTE **FORMATION**

Un dispositif personnel de financement de formations à visée qualifiante ou certifiante

bref

Pour tous les salariés



Financer des formations en dehors du temps de travail ou sur le temps de travail si l'employeur est d'accord

- Une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP); une certification ou une habilitation enregistrée dans le répertoire spécifique (RS)
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) ; le bilan de compétences ; les actions de formation dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises
- la préparation de l'épreuve théorique du Code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules (permis B, C ou D)



Un compteur alimenté en euros attaché à la personne durant toute sa vie professionnelle et permettant d'acquérir des droits chaque année à utiliser avant la retraite

d'infos → 500 € par an / plafond 5000 euros et jusqu'à 800 € par an / plafond 8000€ pour les actifs en situation de handicap ou peu qualifiés (diplôme inférieur au CAP/BEP)

Un site pour consulter et utiliser les droits acquis : www.moncompteformation.gouv.fr



CPF: Attention aux arnaques...

Votre C.P.F arrive a échéance! Vérifiez et utilisez vos droits avant expiration définitive: LIEN: https://cutt.ly 3lbav3n















Le Compte personnel de formation (CPF) co construit



Un projet de formation commun à l'entreprise et au salarié : abondement du CPF par l'employeur



Pour tous les salariés



Le CPF est accompagné par l'entreprise, qui offre au salarié la possibilité de se former sur son temps de travail tout en bénéficiant d'un abondement financier si son compteur CPF est insuffisant pour financer la formation de son choix. Il se fonde sur une démarche partagée entre l'employeur et le salarié dont l'objectif est de construire des projets de formation communs.



Mon compte formation: CPF co-construit









Certificat CleA





Une certification qui permet de faire reconnaître sa maîtrise dans 7 domaines de compétences professionnelles fondamentaux et, ainsi, de sécuriser son parcours et de développer son employabilité.



Salarié et demandeur d'emploi peu qualifiés ou non diplômés.



Valoriser ses compétences auprès des employeurs et recruteurs Acquérir de nouvelles compétences le cas échéant Avancer dans son parcours professionnel













La validation des acquis de l'expérience (VAE)





Un dispositif qui permet de transformer en diplôme son expérience et ses compétences acquises sur le terrain



Toute personne qui justifie de minimum 1 an d'expérience (à temps complet soit 1607 heures continu ou non) en rapport direct avec la certification visée



Obtenir une certification dans un domaine d'expérience ou un niveau de qualification supérie Faire reconnaître ses compétences Changer d'emploi ou évoluer professionnellement



Le portail de la VAE

Prenez rendez-vous avec un conseiller VAE dans un <u>centre conseil IdF</u> Sur le 94, entretien-conseil VAE à la Cité des métiers du Val de Marne :

Tout savoir sur la Validation des Acquis de l'Expérience











La validation des acquis de l'expérience (VAE)





Nouvelle loi votée le 17 Novembre 22 :

- → Simplification de la VAE
- → Création d'un service public de la VAE pour orienter et accompagner les candidats
- → Création de la VAE inversée

Expérimentation « REVA » pour les personne ayant de l'expérience dans les domaines :

- de la dépendance,
- du soin de la santé
- de la petite enfance

→ Processus VAE simplifié. Prise en charge personnalisée pour aboutir soit un diplôme, soit un titre pro. L'expérimentation soutenue par le ministère du Travail est conduite de septembre 2022 à juin 2023. Elle permet d'obtenir le diplôme en 6 à 8 mois, tout en continuant à travailler ou assurer ses activités habituelles.

Plus d'infos sur : https://reva.beta.gouv.fr/











Le bilan de compétences



C'est une action de formation qui permet de faire un point sur sa carrière, d'analyser ses compétences professionnelles, ses aptitudes et motivations. Il peut aider à définir un projet professionnel cohérent ou valider un projet de formation



Les salariés du secteur privé et les demandeurs d'emploi Les salariés du secteur public (contrat de droit privé, agents non titulaires, etc.)

> Ayant besoin d'aller plus loin dans leur accompagnement de projet professionnel



Analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations, Définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation, Anticiper son évolution de carrière au sein de l'entreprise ou vers une autre structure II dure 24 heures et se déroule en 3 phases. Il peut se faire sur ou hors du temps de travail



Retrouvez plus d'infos et des prestataires habilités sur votre compte CPF











Le projet de transition professionnelle

(anciennement Congé individuel de formation - CIF)



Un dispositif de financement de formation certifiante pour changer de métier/profession (anciennement Congé individuel de formation - CIF)



Les salariés du secteur privé en CDI ou CDD, les intérimaires et les intermittents du spectacle Selon critères d'ancienneté et <u>priorités de financement</u>.



Suivre à l'initiative du salarié une formation de reconversion en vue de changer de métier

Financer une action de formation éligible au CPF et certifiante (RNCP ou répertoire spécifique)

- → attention, mobilisation obligatoire du CPF
- Dans un organisme de formation référençable sur Qualiopi
- Tout en assurant le maintien de la rémunération















Le dispositif démissionnaire



Sous conditions, la possibilité pour certains salariés en CDI d'avoir le droit aux indemnités chômage lorsqu'ils démissionnent pour réaliser soit un projet de reconversion professionnelle avec formation, soit un projet de création ou reprise d'entreprise



Salarié en CDI sous conditions d'ancienneté, et ayant suivi les étapes préalables. Ne pas démissionner avant d'avoir effectué toutes les démarches et s'être assuré que l'on est bien éligible au dispositif



Le dispositif pour les salariés démissionnaires permet aux personnes en activité et voulant changer de métier ou créer/reprendre une entreprise, de concrétiser leur projet, tout en étant indemnisées par Pôle Emploi. Le dispositif démissionnaire est un processus, un enchainement d'actions à réaliser dans l'ordre et dans un certain délai avant de démissionner. Il est obligatoire d'être accompagné par un CEP. Attention également à bien vérifier que vous remplissez toutes les conditions d'ancienneté pour être éligible.











Faire le point tous les jours en continu :

- → À l'Espace conseil Place Johann Strauss 75010 PARIS de 9 h à 17 h 30 (lundi au jeudi) de 11 h à 17 h 30 (vendredi)
- → Au téléphone au 01 44 10 58 58 de 9 h à 17 h 30
- → Via votre <u>espace personnel</u> sur <u>www.transitionspro-idf.fr</u>
- → Par mail: polepartenariats@transitionspro-idf.fr



Espace Ressources

- 1. Consultation de notre fonds documentaire
- 2. Découverte d'univers professionnels et de métiers avec l'Explorateur des métiers
- 3. Orientation sur le logiciel Inforizon

Vidéos / Chatbot/Webinaires

- → Chaine Youtube : vidéos sur les prestations
- → Echanges avec un assistant virtuel disponible sur www.transitionspro-idf.fr 7/7 et 24 h / 24
- → Des Webinaires pour les salariés











Emplois fragilisés : le FNE Formation Se former en vue d'une mobilité interne



Les salariés en activité partielle suivent une formation pour leur permettre de monter en compétences et de s'adapter aux transformations consécutives à des mutations économiques ou technologiques.



Les salariés en activité partielle/ activité partielle de longue durée (à l'exception des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation).



Le FNE-Formation finance une partie des coûts pédagogiques des formations des salariés en AP/APLD. L'objectif est de faciliter la continuité de l'activité des salariés et de favoriser leur adaptation à de nouveaux emplois. En contrepartie de l'aide, les entreprises sont tenues de maintenir dans l'emploi les salariés pendant toute la durée de la formation.









Emplois fragilisés : Transitions collectives Se former en vue d'une reconversion en mobilité externe



Un nouveau dispositif co-construit avec les partenaires sociaux, mis en place par l'Etat dans le cadre du Plan France Relance, qui permet aux entreprises qui ont des emplois fragilisés d'accompagner la reconversion des salariés en vue d'une mobilité externe sur des métiers porteurs



Pour les entreprises en difficulté ou en mutation et leurs salariés dont les emplois sont fragilisés, Pour les entreprises qui recrutent sur des métiers porteurs/en tension



Permettre aux salariés de se reconvertir sur les emplois porteurs/en tension Prévenir les licenciements économiques et éviter de passer par la case « chômage » Réduire les difficultés de recrutement de certaines entreprises





Focus TransCo – L'employeur



1

C'est à l'employeur d'engager le dispositif :

- 1) Il **identifie des emplois fragilisés** (en raison de difficultés économiques ou de mutations éco, techno, sociétales)
- 2) Il mobilise le dispositif TransCo auprès de l'Etat et de Transitions Pro Ile de France, opérateur TransCo.
- 3) Il organise une réunion d'info pour les salariés, animée par un opérateur TransCO



Votre employeur ne connait pas TransCo et votre emploi est potentiellement fragilisé ?
→ Faites-lui connaitre le dispositif.





Focus TransCo – Le salarié



- Le salarié volontaire est accompagné par un CEP en vue de se reconvertir vers un emploi porteur :
- → via une formation de 24 mois maximum* visant une certification sur des métiers porteurs/en tension
- → Pendant la formation, le salarié perçoit sa rémunération et le contrat de travail est suspendu mais non rompu.
- →Le coût de la formation est pris en charge par l'Etat (max 36 000 €).
- → A l'issue de la formation l'objectif est d'être recruté par une entreprise du bassin d'emploi.

Salariés éligibles :















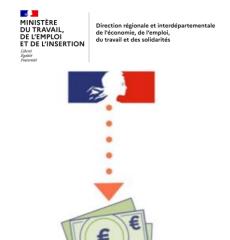


Focus TransCo - Le financement

3

L'Etat finance, via Transitions Pro IDF:

- Le cout de la formation (plafond de 36000 €)
- Tout ou partie de la rémunération du salarié. La prise en charge dépend de la taille de l'entreprise et de la durée de la formation : De 100 % (entreprises de moins de 300 salariés) à 40 % pour les plus de 1000 salariés



Un cofinancement par l'OPCO peut être sollicité. Une entreprise d'accueil peut également participer au cofinancement de parcours Transco











Focus TransCo - les acteurs



Transitions Pro IDF

Articulation entre les acteurs (OPCO, CEP)
Gestion, instruction et financement
des dossiers TransCo



OPCO

Diagnostic et accompagnement RH de l'entreprise (emploi fragilisés, accord GEPP, presta. Conseil RH)







Opérateurs CEP

Accompagnement des salariés dans leurs projets de reconversion



Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)

DRIEETS/DEETS

Délégués à l'acc. des reconversions. Pro (DARP)

Ambassadeurs TransCo
Accompagnement des entreprises concernées par
les mutations économiques
Facilitateur











Guichet unique : Information/appui aux entreprises Liens entre entreprises emplois fragilisé/porteurs















Plateforme d'appui aux transitions professionnelles Grand-Orly Seine Bièvre Nous contacter :



Territoire Grand-Orly Seine Bièvre et contact partenaires :

Valérie Maury - Cheffe de projet plateforme territoriale EPT Grand-Orly Seine Bièvre Tel: 06.47.21.25.05 - transco@grandorlyseinebievre.fr





Territoire Paris Saclay:

Catherine Belin - Chargée relations entreprises

MEIF Paris Saclay

Tel::07.86.88.80.30 07.60.76.28.77 - c.belin@meif.fr















La formation en entreprise



L'immersion et la formation avant l'embauche :

La PMSMP (Période de Mise en situation en Milieu Professionnel) : permet de réaliser une période d'immersion en entreprise, pour découvrir un secteur/métier.

Plus d'infos immersion - Plateforme de mise en relation - Ambassadeurs My jobglasses

La formation avant l'embauche (AFPR et la POE - Action de formation préalable au recrutement et Préparation opérationnelle à l'emploi) permet de former un demandeur d'emploi avant le recrutement. Il peut ainsi acquérir les qualifications et compétences professionnelles nécessaires pour accéder au poste à pourvoir Plus d'infos sur l'AFPR et sur la POE



Le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation :

Contrats de travail en alternance, qui associent formation théorique (en formation initiale ou continue) et expérience en entreprise

Plus d'infos sur le contrat d'apprentissage et sur le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation expérimental : concerne des publics dits prioritaires – éloignés de l'emploi. Il permet d'acquérir des compétences (sans nécessairement donner lieu à la délivrance d'une certification). Jusqu'au 28 décembre 2023 Plus d'infos sur le contrat de pro. expérimental





D'autres possibilités de formation au sein de l'entreprise



Plan de développement des compétences (anciennement le plan de formation)

Il rassemble l'ensemble des actions de formation et des mesures de formation à l'initiative de l'employeur visant à soutenir l'activité, accompagner les projets de développement et les orientations stratégiques de l'entreprise <u>Plus d'infos</u>



Pro A : reconversion ou promotion par alternance (anciennement période de professionnalisation)

Dispositif de reconversion ou de promotion en alternance pour faire monter en compétences les salariés afin de faire face aux enjeux stratégiques de l'entreprise. La « Pro-A » est un cursus de formation co-construit entre l'entreprise et le salarié. Les salariés conservent leur CDI et leur rémunération. La partie mutualisée des fonds de la formation professionnelle finance la formation. Plus d'infos



Action de formation en situation de travail (Afest)

Une formation « sur le terrain » pour acquérir des compétences en lien avec le métier. Tout salarié au sein de l'entreprise peut en bénéficier quelle que soit son ancienneté ou la nature de son contrat (CDI ou CDD). Une modalité de formation bien adaptée aux collaborateurs peu disponibles pour se rendre à une formation ou qui préfèrent apprendre « en faisant ». Plus d'infos



Des modalités de formation qui peuvent être évoquées lors de l'entretien professionnel et à voir avec l'OPCO









L'entretien professionnel



L'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre le salarié et l'employeur, consacré aux perspectives d'évolution professionnelles du salarié.

Il doit avoir lieu tous les deux ans et un bilan est organisé tous les 6 ans.

(A ne pas confondre avec l'entretien annuel qui concerne l'évaluation du travail).



Tous les salariés ayant 2 ans d'ancienneté, quel que soit leur contrat ou temps de travail, dans toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité.



- → Accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle (employabilité, qualifications, changement de poste, promotion, réflexion sur l'avenir du salarié, le poste occupé, le projet professionnel...)
- → Identifier les besoins de formation
- → Informer sur les différents dispositifs mobilisable (VAE, CPF...)
- → Tous les 6 ans, effectuer un bilan permettant de faire un état des lieux du parcours du salarié (formations réalisées, certifications acquises, progression professionnelle)















S'orienter vers des métiers porteurs pour une reconversion gagnante!

- ✓ <u>Métiers porteurs en Île-de-France</u> par le CREFOP
- ✓ Métiers en particulière évolution ou en émergence pour 2022 par France compétences
- ✓ Guide des métiers émergeants 2023
- ✓ <u>Métiers en 2030</u> par France stratégie

--> Découvrez les métiers porteurs, les offres de formation et d'emploi et l'agenda des événements sur les territoires Grand-Orly Seine Bièvre et Paris Saclay sur :

La Vitrine des emplois





Local Emploi







La plateforme Orly International















Métiers porteurs... la sélection du jour!

Métiers du transport de voyageurs, de l'industrie, de l'énergie, métiers verts, métiers du numérique, du BTP...

A retrouver sur la Vitrine des emplois:















Les prochains ateliers métiers

14 juin



L'armée de terre recrute

28 juin



L'Armée de l'Air recrute !

5 juillet



Vous souhaitez travailler dans le secteur immobilier, IFOCOP vous présente ses formations

5 juillet



Se former aux métiers de la vente













Métiers porteurs... Les entreprises recrutent la sélection du jour!































BLUELINK



STEF-TFE



ARTELIA









JARNIAS Les experts de la hauteur













Santé bien-être autonomie - Ville durable / Ville de demain Numérique et industries connexes - Agro-alimentaire











AIR FRANCEINDUSTRIES

















Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS)









PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI AUX TRANSITIONS PROFESSIONNELLES GRAND-ORLY SEINE BIEVRE

LES MERCREDIS DE L'EVOLUTION PRO

CEP, CPF, PTP, VAE, TransCo... Quels outils pour évoluer ou changer de métier ?

